

REH

CHARTRE

Chaque adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et l'adhésion en implique l'acceptation sans réserve.

CONDITIONS D'ADHÉSION :

Sont membres de l'Association Roller Eukal Herrian (REH) les personnes à jour dans leur cotisation annuelle.

Toute personne désirant être adhérente doit :

- Accepter la charte d'adhésion.
- Prendre connaissance des conditions d'assurance et des formules mises à sa disposition auprès d'un membre du bureau.
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs.
- Fournir deux enveloppes timbrées à son adresse **ou** une adresse e-mail valide.
- S'assurer de sa bonne aptitude physique pour la pratique du roller.
- Remplir le formulaire d'adhésion en ligne ou la fiche d'inscription papier.



COTISATION :

La cotisation est réglée de préférence par chèque bancaire à l'ordre de : Roller Euskal Herrian. Le montant de la cotisation, fixé chaque année par le Bureau, s'élève pour la saison 2008/2009 à 25€ (15€ pour les mineurs)

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ:

REH a signé une assurance-responsabilité civile avec le groupe AXA, qui couvre les participants à une activité officielle organisée par REH (cours, rollerias, sorties organisées par l'association) pour les risques pouvant être causés aux tiers.

Cette assurance ne couvre pas notamment les dommages corporels et matériels des adhérents. Aussi, REH propose et conseille à ses adhérents de prendre une assurance complémentaire pouvant couvrir ces risques.

Diverses formules de garanties sont proposées et chaque adhérent peut y souscrire très simplement en remplissant le formulaire mis à sa disposition et transmis directement au groupe AXA par REH.

Attention : toute activité "non officielle " (ne figurant pas sur le calendrier des activités organisées par REH) même si elle est proposée par un adhérent, (notamment les sorties "sauvages" du mercredi soir après 21h) n'est pas couverte par l'assurance, et REH décline toutes responsabilités concernant ces sorties non officielles.

Si vous participez à l'une de ces sorties "entre amis", vous êtes donc responsable de vous même. Sachez que le roller n'ayant pas de statut légal, vous êtes considéré comme simple piéton. Vous devez donc rouler sur les trottoirs à vitesse modérée, prévenir les piétons et respecter le code de la route. Sachez également que les pistes cyclables sont prévues uniquement pour les vélos et les rollers n'y sont que tolérés.

La circulation sur la route n'est pas autorisée que si le trottoir n'est pas praticable (sauf lors des randonnées officielles organisées par REH). Si vous devez y rouler, il est fortement conseillé de vous munir d'un casque, de protections et de signalisations.

COMPORTEMENT DES ADHÉRENTS :

Pendant les activités, chaque adhérent doit respecter les règles de sécurité définies par le Code de la route et/ou celles précisées par les organisateurs.

Durant les activités, les consignes des encadrants sont à appliquer dans l'instant.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable, y compris pendant toute la durée des cours à Quintaou.

Une randonnée officielle (avec arrêté municipal) est encadrée par des "staffeurs". Les staffeurs, vêtus d'un gilet fluo, assurent la progression du cortège et sa sécurité.

En dehors de la chaussée (notamment sur les trottoirs), avant la première ligne de staff et après la dernière ligne de staff, vous ne faites plus partie du cortège et n'êtes donc plus protégés. En tête de cortège, il est donc interdit de dépasser la première ligne de staffeurs.

- Rouler sur la route exclusivement et le plus à droite possible.
- Une première boucle dite "boucle débutant" permet aux staffeurs de juger votre niveau. Vous devez quitter le cortège après cette boucle, si le staff vous informe que votre niveau est insuffisant pour garantir votre sécurité ou celles des patineurs.
- Interdiction de s'accrocher à tout véhicule roulant.
- Les staffeurs sont là pour vous aider. Respectez leurs directives et leurs déplacements, ils sont tous bénévoles et œuvrent pour votre sécurité !
- Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'autoriser l'accès aux activités uniquement aux patineurs.

SORTEZ COUVERT !

Chaque membre doit garantir sa propre sécurité, aussi REH recommande vivement le port de l'ensemble des protections.

Par souci de préservation de la liberté individuelle de chacun, en l'absence de législation spécifique au roller, et pour répondre aux souhaits de la majorité de ses adhérents, l'association préconise fortement, mais n'impose pas le port d'un casque. (Sauf pour les mineurs, port des protections obligatoire !)

Cependant, soyez conscient des risques de chutes (plus fréquentes chez les débutants, mais aussi plus violente chez les confirmés).

- Hanches, cuisses, coccyx, peuvent facilement éviter les bleus grâce au port d'une culotte de protection (short crash pad).
- Les genoux sont pratiques pour marcher, protégez-les par le port des genouillères.

- Les coudes sont utiles pour bouger les bras, protégez-les par le port des coudières.
- Les mains et les poignets sont les plus exposés lors des chutes, et les plus fragiles (80 % des fractures). Portez des protèges-poignets!!!
- La tête, vous n'en avez qu'une... Le port d'un casque peut tout simplement vous sauver la vie. Pensez-y...

L'association Roller Euskal Herriari se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident et de dommage survenu par le non-port de ces protections.

INTERNET :

- REH dispose d'un site internet officiel :
 - **<http://www.roller-euskalherriari.com>** ou **<http://www.reh-64.com>**

Aussi, par principe, chaque adhérent donne son accord de diffusion de son image au travers des photos prises lors de manifestations. Dans le cas contraire, vous êtes prié d'en faire la demande expresse auprès d'un membre du bureau.

Les webmasters et REH s'engagent à réserver la diffusion de ces photos à l'usage exclusif du site et ne pourront être tenus responsables de la reproduction ou de la diffusion des photos sur un autre site que celui de l'association.

Le site Internet de l'association présente une mise à jour régulière du calendrier des activités.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent dans notre fichier. Pour l'exercer, adressez vous à --> rollereh@gmail.com

Chaque adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et l'adhésion en implique l'acceptation sans réserve.